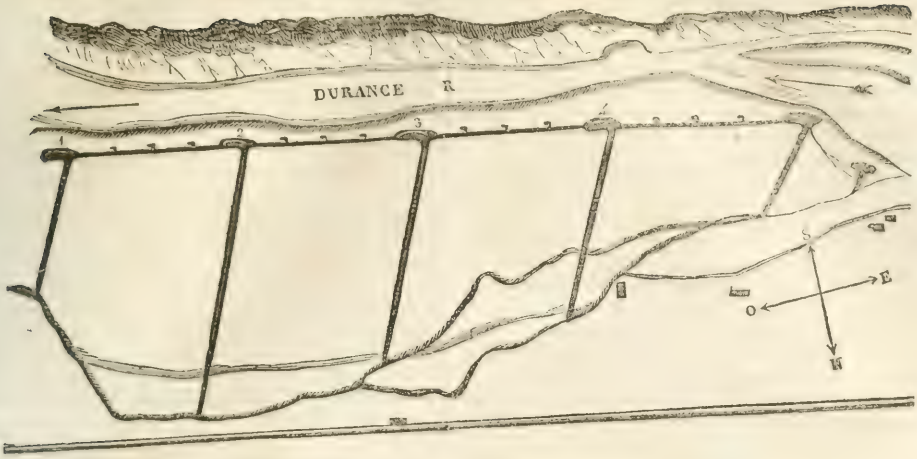
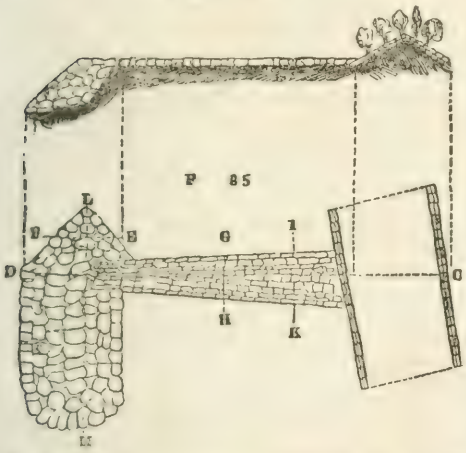
Fig. 85.



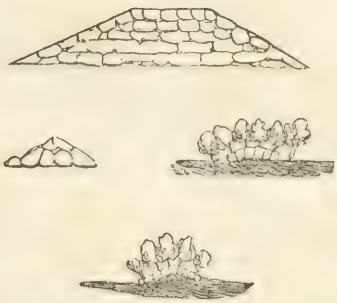

tion des ponts-et-chaussées pour conserver aux eaux un débouché convenable. A ce point, il établit la tête de l'épi, espèce de môle qui a 25 mètres de longueur parallèlement au lit de la rivière et 30 mètres perpendiculairement à cette direction (*fig.* 85 et 86). C'est un ouvrage en gravier,

Fig. 85 et 86.




de forme prismatique, terminé en quart de cercle vers l'amont et en demi-cercle vers l'aval, revêtu d'un pavé incliné de 1 mètre 1/3 sur 1 mètre de base, et fortifié encore en amont par une jetée en pierres, dont la *figure* 87 donne les détails, et sous forme de cône aplati. Il réunit ensuite la partie de ce môle, dirigée vers la rive du lit majeur, par une levée en gravier, dont la partie supérieure arrase celle du môle, et qui vient s'at-

Fig. 87.



tacher à la rive en terminant l'épi. Vers l'amont, le talus de cette levée a 2 mètres de base sur 1 de hauteur, et vers l'aval, on lui laisse prendre l'inclinaison qu'adoptent les graviers versés avec la brouette. Si cet épi traverse un des petits bras de la rivière, on a soin de le fermer, à son origine, au moyen de fascines, de pierrailles et de gravier. Ce premier épi étant formé, s'il survient une crue extraordinaire, B (*fig.*88), soit en novembre, soit au printemps, les eaux en amont de l'épi occuperont généralement le lit d'une rive à l'autre : alors les eaux, rencontrant l'épi, perdront une grande partie de leur vitesse sur une certaine étendue, viendront se confondre avec le grand courant en retournant vers l'amont, effet aidé encore par la jetée conique qui fortifie le môle en amont, et elles s'éloigneront ainsi de l'ouvrage destiné à déterminer leur direction, au lieu de venir l'attaquer. Mais a la fin de la crue, le lit se sera approfondi de 4 à 5 pieds en amont, et

Fig. 88.

